

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Résumé public d'entrevue: Janice Charette, Nathalie Drouin, Jody Thomas¹

De hautes fonctionnaires actuellement ou récemment à l'emploi du **Bureau du Conseil privé (« BCP »)** ont été rencontrées en groupe dans le cadre d'une entrevue par les avocats de la Commission le 15 février 2024. L'entrevue s'est déroulée dans un environnement sécurisé et comportait des références à des informations classifiées. Il s'agit de la version publique du résumé de l'entrevue classifié qui a été versé en preuve au cours des audiences à huis clos de la Commission qui se sont tenues en février et mars 2024.

Notes aux lecteurs

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.
- La rédaction du présent résumé s'appuie sur la sous-division (a)(iii)(C)(II) du mandat de la Commission. Ce résumé divulgue la preuve pertinente aux fins des divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.
- Le présent résumé contient de l'information qui concerne les divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission. L'information fournie au cours de l'entrevue se rapportant à d'autres aspects du mandat de la Commission a été omise de ce résumé, mais pourrait être présentée par la Commission à un stade ultérieur des procédures.
- Le présent résumé doit être lu conjointement avec le rapport institutionnel non classifié préparé par le BCP (« **RI BCP** »).

¹ Traduction

NON CLASSIFIÉ

1. Contexte et mandat

- [1] Le BCP rend compte directement au **premier ministre (« PM »)**. Il soutient l'élaboration et la mise en œuvre des programmes politique et législatif du gouvernement du Canada. Il appuie également, entre autres, le ministre des Institutions démocratiques et le bon fonctionnement du Cabinet. Le BCP coordonne les réponses aux questions auxquelles le gouvernement et le pays sont confrontés.
- [2] **Janice Charette** a occupé le poste de greffière du Conseil privé et secrétaire du Cabinet (greffière) de mai 2022 à juin 2023. Elle a été greffière et secrétaire du Cabinet par intérim de mai 2021 à mai 2022.
- [3] **Nathalie Drouin** a été nommée **sous-ministre (« SM »)** de la Justice et sous-procureure générale en 2017. En 2021, elle est nommée greffière adjointe du Conseil privé et secrétaire associée du Cabinet. Depuis janvier 2024, elle est greffière adjointe du Conseil privé et **conseillère à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre (« CSNR »)**.
- [4] Jody Thomas a occupé le poste de CSNR de janvier 2022 à janvier 2024. De 2017 à 2022, elle a occupé le poste de sous-ministre de la Défense nationale (« DN »).

NON CLASSIFIÉ

2. Rôle des hauts responsables du BCP en matière d'ingérence étrangère (« IE »)

- [5] M^{me} Charette a expliqué que son rôle était de conseiller et de soutenir le premier ministre, de coordonner et de soutenir les délibérations du Cabinet, et de coordonner et de superviser les efforts pangouvernementaux sur toute question donnée. En effet, étant donné que les questions ne relèvent souvent pas d'un seul portefeuille ministériel ou départemental, le rôle du BCP est essentiel pour assurer la coordination des réponses du gouvernement. Elle a fait remarquer que le mandat du BCP est très vaste et concerne tous les domaines du gouvernement. L'attention accordée à une question dépend de son importance relative dans le programme du gouvernement et de sa pertinence/importance à tout moment.
- [6] Pour la période électorale de 2021, M^{me} Charette a estimé qu'une plus grande importance était accordée à l'IE, comme en témoigne la mise en œuvre du Plan pour protéger la démocratie canadienne, y compris les mises à jour apportées à la Directive du Cabinet sur le Protocole public en cas d'incident électoral majeur (PPIEM) avant les élections fédérales de 2021 [lancé par la ministre des Institutions démocratiques en 2019 avant les 43^e élections générales, ce plan avance quatre domaines d'intervention pour renforcer le système électoral et le protéger contre les menaces cybernétiques et autres, y compris l'IE]. Elle a fait remarquer qu'en période électorale, le dossier de l'IE revêtait une plus grande importance pour elle en tant que greffière et présidente du Panel des cinq sous l'égide du PPIEM, alors qu'en période non électorale, en tant que greffière, son rôle consistait davantage à surveiller, à moins qu'un haut fonctionnaire comme le CSNR ou le directeur du **Service canadien du renseignement de sécurité (« SCRS »)** n'ait porté à son attention des questions relatives à l'IE.

NON CLASSIFIÉ

- [7] M^{me} Charette a également indiqué que les fuites dans les médias de 2022 et 2023 [une série d'articles dans les médias qui semblaient être basés sur des renseignements classifiés relatifs à des incidents potentiels d'IE] étaient des événements clés qui ont mené à intensifier l'attention sur l'IE, y compris le lancement des processus d'examen qui ont suivi (par exemple, le **Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (« CPSNR »)**, l'**Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (« OSSNR »)** ainsi que la nomination du rapporteur spécial indépendant sur l'ingérence étrangère). Elle a cité un rapport publié par elle-même et l'honorable Dominic LeBlanc – *Contrer une menace en évolution : mise à jour sur les recommandations visant à prévenir l'ingérence étrangère dans les institutions démocratiques canadiennes* – comme exemple de son travail sur l'IE en tant que greffière.
- [8] M^{me} Drouin a fait remarquer qu'en tant que greffière adjointe, son mandat consistait à soutenir M^{me} Charette. Elle était d'accord avec cette dernière en ce qui concerne l'évolution de l'importance accordée à l'IE de 2019 à 2023. Elle a ajouté qu'en tant que sous-ministre de la Justice et greffière adjointe, elle a participé aux efforts politiques liés à la menace de l'IE. Elle a expliqué que depuis le ciblage des élections américaines de 2016 par une campagne de désinformation attribuée à la Russie, plusieurs initiatives, qui ne visaient pas précisément l'IE, ont été mises en place pour lutter contre la désinformation et la mésinformation. Elle a indiqué que le greffier avait chargé un groupe de travail d'évaluer la menace et d'élaborer des options pour y répondre, y compris en convoquant plusieurs réunions pour discuter de cette question en raison du niveau perçu de l'importance de la menace.

NON CLASSIFIÉ

- [9] M^{me} Thomas a fait remarquer que son point de vue est légèrement différent de celui de ses anciennes collègues. Elle a expliqué que dans le cadre de ses fonctions au ministère de la DN, elle avait été exposée à l'IE et qu'elle avait vu la version publique du rapport du CPSNR intitulé *Rapport spécial sur les allégations entourant la visite officielle du premier ministre Trudeau en Inde en février 2018* [qui a été déclenché par des reportages sur la présence de Jaspal Atwal à une réception organisée par le premier ministre à Mumbai]. Elle a indiqué que la menace d'IE était un aspect important de son ancien mandat de CSNR, un rôle dans lequel elle accédait au renseignement sous de nombreuses formes, y compris au renseignement brut. Elle a confirmé que la menace d'IE était devenue un point d'importance centrale à la suite des fuites dans les médias en 2023.
- [10] M^{me} Thomas a expliqué qu'elle comprenait l'IE en termes généraux. Elle a expliqué qu'il existe un continuum entre l'influence étrangère, l'ingérence étrangère et la répression transnationale. Si la frontière entre chacune de ces menaces n'est pas toujours claire (p. ex., la répression transnationale peut parfois être utilisée comme outil pour contrôler les communautés de la diaspora lors des élections), elles ne visent pas toujours les institutions démocratiques canadiennes.

2.1. Structure du bureau du CSNR

- [11] M^{me} Thomas a expliqué que le bureau du CSNR est desservi par trois secrétariats adjoints :
- Le CSNR adjoint, qui soutient le CSNR dans tous les aspects de son travail;
 - Le conseiller en matière de politique étrangère et de défense auprès du premier ministre, qui fournit des conseils en matière de politique étrangère et de défense et sur l'incidence que les initiatives peuvent avoir sur les partenaires étrangers (p. ex., la législation proposée pour mettre en place un registre des agents étrangers) et sur les relations bilatérales;
 - Le secrétariat de l'Enquête publique sur l'ingérence étrangère.
- [12] Le CSNR est également responsable du Secrétariat de l'évaluation du renseignement (« SER ») et du Secrétariat de la sécurité et du renseignement (« SSR »).

NON CLASSIFIÉ

[13] Le SER :

- Analyse le renseignement provenant de tous les ministères et agences du gouvernement afin de fournir une évaluation pangouvernementale sur des questions précises;
- Produit des bulletins de renseignement quotidiens, qui sont diffusés dans l'ensemble du gouvernement, y compris au cabinet du **premier ministre (« CPM »)**;
- Produit une version hebdomadaire condensée de ces bulletins quotidiens, qui est diffusée à un nombre limité de personnes, dont le **PM**;
- Élabore des produits de renseignement évalués à long terme à des fins d'élaboration de politiques;
- Agit en tant que secrétaire du **comité des sous-ministres sur les interventions en matière de renseignement (« CSMIR »)**;
- Interagit avec des partenaires étrangers comme l'alliance du Groupe des cinq [alliance de renseignement composée de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, du **Royaume-Uni (« R.-U. »)** et des **États-Unis (« É.-U. »)**] ou le G7 [regroupement informel des économies avancées du monde, comprenant le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni, les États-Unis, ainsi que l'Union européenne].

[14] Le SSR :

- Facilite la coordination en matière de politiques de sécurité nationale et de questions opérationnelles liées aux événements de sécurité nationale.

[15] Elle a indiqué que le bureau du CSNR a été récemment restructuré en raison de la création du Conseil de la sécurité nationale.

2.2. Comités interministériels liés à la sécurité nationale et au renseignement

NON CLASSIFIÉ

[16] Les témoins ont été invitées à commenter les pages 25 et 26 du rapport institutionnel du BCP [une liste des comités interministériels compétents en matière de sécurité nationale et de renseignement]. Elles ont apporté des précisions sur la structure et le mandat des comités suivants :

a. **CSMIR**

[17] Le CSMIR est composé de représentants au niveau des SM du SCRS, du **Centre de la sécurité des télécommunications (« CST »)**, du BCP, d'**Affaires mondiales Canada (« AMC »)** et de la **Gendarmerie royale du Canada (« GRC »)**. M^{me} Thomas a expliqué qu'elle avait mis sur pied ce comité au printemps 2023 afin de créer un forum pour discuter des mesures qui pourraient être prises à l'endroit de renseignements exploitables sur des questions précises, urgentes et à court terme. Le CSMIR se réunit chaque semaine, mais des réunions *ad hoc* peuvent également être convoquées (et peuvent inclure des membres invités, en fonction de la nature de la menace) pour traiter de questions particulières.

[18] M^{me} Thomas a expliqué qu'avant la création du CSMIR, ce type de discussions avait lieu de manière informelle, au sein d'un sous-groupe de membres du **comité des sous-ministres sur la coordination opérationnelle (« CSMCO »)**. Elle a fait remarquer qu'il avait été difficile d'organiser ces discussions sous cette forme pendant la pandémie de COVID-19, en raison du niveau de classification des informations concernées. Elle a indiqué que la création du CSMIR s'inscrivait dans le cadre d'un effort visant à faciliter ces discussions et à permettre un meilleur suivi des questions débattues et de leurs résultats.

NON CLASSIFIÉ**b. Comité des sous-ministres sur le renseignement (« CSMR »)**

[19] M^{me} Thomas a indiqué que, contrairement au CSMIR, le CSMR se concentre principalement sur l'examen de longs documents évalués par le SER sur la stratégie future (p. ex., les minéraux critiques) et les questions d'un point de vue d'élaboration de politiques. Le CSMR regroupe davantage de membres, y compris le **Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada**; l'**Agence des services frontaliers du Canada**; **Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada**; **Innovation, Sciences et Développement économique Canada**; le **ministère des Pêches et Océans Canada**; et **Environnement et Changement climatique Canada**. Il peut également comprendre des invités spéciaux et se réunit tous les trimestres.

c. CSMCO

[20] M^{me} Thomas a expliqué que le CSMCO se réunissait chaque semaine. Du point de vue de l'ancienne CSNR, son objectif est d'échanger les informations et le renseignement actuel sur les incidents et les questions entre les membres, et d'assurer une approche coordonnée des questions que le CSNR considère comme les plus importantes.

d. Comité des SM sur la sécurité nationale (« CSMSN »)

[21] Le CSMSN est un comité structuré par le greffier [de tels comités sont convoqués et leur composition est précisée par le greffier afin de concentrer le travail des SM sur un dossier précis pour intégrer la planification à moyen terme] coprésidé par le CSNR et le SM de la **Sécurité publique (« SP »)**. M^{me} Thomas a expliqué que son objectif principal est de faire avancer les questions de politique de sécurité nationale identifiées par le SP et tout autre ministère.

e. Comité des SM sur la protection (« CSMP »)

[22] M^{me} Thomas a expliqué que le CSMP identifie et évalue les menaces pour les élus et distribue les ressources (généralement celles de la GRC) en conséquence. Le CSMP est inspiré d'une initiative lancée au Royaume-Uni. M^{me} Drouin et M^{me} Thomas ont noté que, dans certains cas, ces menaces peuvent avoir une dimension d'IE et un effet sur les élections en décourageant les candidats concernés de se présenter.

NON CLASSIFIÉ**f. Comité des SM sur la coordination de l'examen de sécurité nationale (« CSMESSN »)**

[23] M^{me} Thomas s'est référée au rapport institutionnel du BCP afin de présenter le mandat de ce comité [présidé par le CSNR, son mandat est de fournir une orientation stratégique et de diriger l'interaction entre la communauté de la sécurité et du renseignement et le CPSNR, l'OSSNR et, le cas échéant, le commissaire au renseignement]. Elle a expliqué qu'il n'avait pas été convoqué pendant qu'elle était en poste et que son mandat était largement traité par le CSMCO et d'autres comités des SM, le cas échéant.

g. Comité des sous-ministres sur l'ingérence étrangère (« CSMIE »)

[24] M^{me} Thomas a expliqué que ce comité a évolué à partir d'une série de réunions de **coordination des SM (« CSM »)** sur l'IE [les CSM sont constitués à l'initiative du greffier pour concentrer et diriger les travaux sur un enjeu qui est devenu prééminent ou qui a connu des difficultés]. En février 2023, le CSMIE a été convoqué par ses coprésidents de SP et le CSNR. C'est un lieu où les enjeux d'élaboration de politiques sont abordés, et c'est le principal forum où SP présente le travail du coordonnateur de l'IE [ce nouveau rôle, hébergé au sein de SP, est destiné à renforcer une approche proactive et coordonnée sur l'IE].

[25] Outre leurs descriptions de ces comités, les témoins ont formulé des commentaires généraux sur l'effet des contributions des comités interministériels sur les processus décisionnels du gouvernement. M^{me} Charette et M^{me} Thomas ont fait remarquer que les produits de ces comités n'étaient pas toujours transmis aux autorités supérieures (comme c'est le cas, par exemple, des travaux des comités à vocation informative, où l'information est portée à l'attention d'autres ministères et organismes gouvernementaux par le BCP). M^{me} Drouin et M^{me} Charette ont toutes deux fait remarquer que, dans la mesure où les questions concernent généralement plus d'une agence ou d'un département, les comités sont des mécanismes essentiels de coordination horizontale. En outre, ces comités sont essentiels pour attribuer efficacement les tâches identifiées comme prioritaires par le greffier et son équipe.

3. Circulation d'information

NON CLASSIFIÉ

3.1. Informations reçues par le CSNR

- [26] Les témoins ont été invités à donner des précisions sur la page 8 du rapport institutionnel du BCP [qui explique le traitement de l'information au sein du BCP].
- [27] M^{me} Thomas a indiqué qu'en sa qualité d'ancienne CSNR, elle recevait un flux constant d'informations de la part des agences qui agissent en tant que collecteurs. Elle recevait ces informations principalement par courriel via le **Réseau canadien Très secret (« RCTS »)** ou via la base de données du **Centre de la sécurité des télécommunications (« CST »)**. Elle était d'avis que la base de données du CST était plus efficace et plus sûre que le RCTS, notamment parce qu'elle permettait de savoir qui accède aux informations, et elle a mentionné qu'un effort avait été fait pour transférer le partage de renseignement du RCTS à la base de données du CST.
- [28] M^{me} Thomas a identifié deux sources principales de renseignement qui lui serait fourni :
- Le SER lui fournissait chaque jour un dossier de renseignement pouvant comprendre jusqu'à une centaine de rapports. Le contenu de ces rapports était déterminé en partie en fonction des besoins en renseignement déterminés par son bureau et en partie en fonction de ce que le SER lui-même jugeait important.
 - Pour les produits de renseignement cloisonnés, ou dans certains cas où M^{me} Thomas était la destinataire désignée et les **chargés de relations avec les clients (« CRC »)** [employés du CST logés au sein du BCP et d'autres agences, généralement chargés de fournir des informations aux hauts fonctionnaires et aux cabinets ministériels] lui fournissaient le produit en question. Le CRC attendait que M^{me} Thomas ait lu les documents pertinents et s'occupait ensuite de leur stockage ou de leur destruction. M^{me} Thomas a indiqué qu'elle recevait des documents des CRC quotidiennement, voire plusieurs fois par jour.

NON CLASSIFIÉ

- Si elle était la destinataire désignée d'un rapport, son personnel lui en faisait part. Elle demandait généralement à l'agence qui fournissait le rapport l'autorisation de transmettre à la greffière ou à la greffière adjointe et au CPM les produits sélectionnés qui lui étaient précisément adressés.

[29] M^{me} Thomas a souligné que le volume de renseignement qui lui était fourni était considérable. Elle a estimé que les fournisseurs de renseignement s'étaient améliorés pour ce qui est de l'identification des questions ou rapports importants et de leurs destinataires, au lieu de se contenter de les inclure dans le volumineux dossier de renseignement envoyé quotidiennement par son bureau. Elle a fait remarquer que les mesures de suivi à prendre étaient considérées pour tout le renseignement qu'elle lisait. Par exemple, la greffière ou la greffière adjointe, le PM ou le CPM devaient-ils être informés de l'existence de ce renseignement? La CSNR devait-elle communiquer avec les partenaires ou les agences de l'alliance du Groupe des cinq? Fallait-il organiser une réunion avec les collègues sous-ministres au sujet de ce renseignement?

[30] M^{me} Charette a indiqué qu'elle recevait généralement une version distillée du renseignement reçu par M^{me} Thomas. Elle ne recevait pas d'informations quotidiennement de la part des CRC. Le plus souvent, les informations étaient fournies par les CRC une fois par semaine ou en cas d'urgence, lorsque cela était nécessaire. Elle recevait également le Bulletin quotidien de renseignement étranger produit par le SER, ainsi que le Bulletin hebdomadaire de renseignement étranger. M^{me} Charette avait mis en place un breffage oral hebdomadaire avec le SER, dont les sujets étaient déterminés conjointement. Dans des circonstances particulières (p. ex., une réunion diplomatique à venir entre le PM et un autre chef d'État), elle pouvait également recevoir des breffages et des produits de façon ponctuelle.

NON CLASSIFIÉ

3.2. Informations fournies au CPM

- [31] M^{me} Thomas a expliqué que le personnel du CPM recevait quotidiennement un dossier d'information du SER. Elle ne participait pas à l'identification ni à l'approbation du contenu de ce dossier. Lorsqu'elle tombait sur un élément important, elle en soulignait généralement les aspects les plus marquants pour que les cadres du CPM les lisent, et elle était convaincue qu'ils étaient lus, car ils donnaient souvent lieu à des conversations entre le BCP et le CPM. Elle a déclaré qu'à sa connaissance, les agences qui fournissaient du renseignement ne mentionnaient pas le personnel du CPM comme destinataire désigné des rapports de renseignement.
- [32] M^{me} Thomas ne sait pas comment s'effectue l'accès au renseignement au sein du CPM. M^{me} Drouin et M^{me} Thomas sont d'avis que le dossier fourni au CPM était trop complet et que, pour cette raison, il n'était peut-être pas lu dans son intégralité par le CPM.

3.3. Informations fournies au PM

- [33] M^{me} Charette a indiqué que, si un fournisseur de renseignement (p. ex., le SCRS) estimait qu'une question était suffisamment urgente ou importante pour être portée à l'attention du PM, il en informait généralement le ministre dont il relève avant de la porter à l'attention du BCP ou du PM. Dans la plupart des cas, si une agence souhaitait informer le PM, elle informait d'abord le CSNR et généralement aussi le greffier, conjointement ou séparément, qui évaluent alors si le PM a besoin d'être informé et dans quel délai. Le greffier et le CSNR pouvaient soit informer eux-mêmes le PM, soit demander au fournisseur de s'en charger, généralement en présence du personnel du CPM et du CSNR. Dans de rares cas (p. ex., à la suite des fuites dans les médias en 2023), le PM a pris l'initiative de demander à être informé sur une question précise.

NON CLASSIFIÉ

- [34] M^{me} Charette a fait remarquer que le canal de transmission du renseignement au PM changeait pendant la période de transition, car la plupart du personnel prenait congé de ses fonctions habituelles pour participer à la campagne électorale et ne recevait donc pas de renseignement. Il y avait généralement une ou plusieurs personnes-ressources qui restaient au CPM, ainsi qu'une personne qui accompagnait le PM pendant la campagne elle-même, et qui pouvaient recevoir des informations et du renseignement et les transmettre au PM.
- [35] M^{me} Charette a fait remarquer que le bureau du greffier du BCP ne consignait pas les produits de renseignement qui avaient été vus par le PM, car ils ne transitaient pas par ce bureau. M^{me} Thomas a ajouté qu'elle apportait parfois elle-même du renseignement au PM et que, souvent, la chef de cabinet du PM identifiait les rapports de renseignement que le PM avait besoin de voir.

4. Breffages et questions précis

4.1. Breffages du SCRS du 13 septembre 2022 à la CSNR et du 27 octobre 2022 au premier ministre

- [36] Les témoins ont été interrogées sur le breffage du 13 septembre 2022 à l'intention de la CSNR et de la greffière et sur le breffage du 27 octobre 2022 à l'intention du PM sur l'ingérence étrangère. M^{me} Thomas a expliqué que dans ce type de breffage, les notes de la personne qui donne le breffage ne sont pas communiquées aux destinataires ou aux participants, et que la personne qui donne le breffage ne les lit pas directement. M^{me} Thomas et M^{me} Charette se sont souvenues de ces deux breffages.

NON CLASSIFIÉ

[37] M^{me} Charette a fait remarquer que le breffage du 13 septembre 2022 à l'intention de la CSNR et de la greffière était inhabituel parce qu'il s'est déroulé dans les locaux du SCRS, à la demande du directeur du SCRS. Elles ont expliqué que les breffages exposaient les préoccupations croissantes du SCRS à l'égard de l'IE et de ses répercussions sur les parlementaires, ainsi que les mesures prises par le SCRS pour y répondre. Le breffage comprenait également des exemples précis dont M^{me} Charette et M^{me} Thomas n'avaient pas eu connaissance auparavant. Comme les breffages étaient « Très secrets », M^{me} Charette n'a pas pris de notes.

4.2. Breffage du 9 février 2021 destiné au PM

[38] Questionnée afin de savoir si c'était la première fois que le PM était informé des questions relatives à l'IE, M^{me} Charette, qui n'occupait pas encore son poste au BCP, a déclaré qu'elle serait surprise si c'était le cas. Elle a ajouté que le PM aurait déjà été informé sur l'IE auparavant.

[39] M^{me} Charette a déclaré qu'à sa connaissance, le PM n'était pas informé des **mesures de réduction de la menace (« MRM »)** prises par le SCRS, sauf si elles pouvaient être liées à une question plus large. Elle a ajouté qu'il y avait trois raisons principales de donner une séance d'information au PM : (i) présenter une situation afin qu'il en ait connaissance, (ii) éclairer l'élaboration de politiques, ou (iii) recommander une action ou éclairer une décision du PM.

4.3. Les fuites dans les médias

[40] La connaissance qu'a M^{me} Drouin de la fuite des renseignements qui ont fait l'objet de fuites se décrit ainsi :

- Elle ne se souvenait pas avoir été informée à propos des personnes précises dont l'identité a été divulguée par les médias en tant qu'intermédiaires ou cibles potentielles de l'IE;
- Elle était au courant des allégations selon lesquelles de l'argent circulait par le biais d'intermédiaires, mais elle ne connaissait pas l'identité des personnes qui auraient été impliquées;

NON CLASSIFIÉ

- Elle était au courant, de manière générale, des allégations concernant la course à l'investissement dans Don Valley-Nord;
- Elle savait que Kenny Chiu et Erin O'Toole affirmaient être la cible de désinformation, mais n'avait pas connaissance d'un lien potentiel avec la RPC.

[41] L'objectif immédiat de M^{me} Thomas après les fuites a été d'en identifier la source. Elle a indiqué qu'elle n'avait pas eu connaissance des allégations concernant Han Dong et les « deux Michael » [allégations selon lesquelles Han Dong aurait demandé au consulat de la RPC de retarder la libération de Michael Spavor et Michael Kovrig, deux citoyens canadiens détenus par la RPC en représailles à l'arrestation de Meng Wanzhou par le Canada].

[42] En ce qui concerne les relations canado-chinoises en 2021 et 2022, M^{me} Charette s'intéressait avant tout aux « deux Michael » et à leur détention par la RPC, plutôt qu'à l'ingérence étrangère. Elle mentionne qu'elle a été informée que M. Chiu et M. O'Toole affirmaient avoir été la cible de campagnes de désinformation et qu'elle était au courant des allégations selon lesquelles des autobus remplis d'étudiants ont été amenés pour soutenir Han Dong dans la course à l'investissement dans Don Valley-Nord.

4.4. Mobilisation auprès des parlementaires

[43] M^{me} Thomas a parfois rencontré des députés pour discuter de l'IE, mais elle n'a pas été impliquée dans les MRM du SCRS.

5. Réponses du gouvernement à l'IE

[44] M^{me} Thomas a expliqué que la notion de renseignement « exploitable » devait être mieux comprise et définie dans le contexte de l'IE. Elle a souligné qu'un renseignement exploitable ne signifiait pas nécessairement que le PM devait agir, car d'autres ministères ou agences étaient généralement mieux placés pour prendre des mesures dans le cadre de leur mandat. Elle a expliqué que pour être exploitable, un renseignement doit montrer avec un degré de confiance élevé que quelque chose s'est produit ou se produira. Le renseignement exploitable en matière d'IE est rare, contrairement à d'autres domaines.

NON CLASSIFIÉ

[45] M^{me} Charette a fait remarquer que le coffre à outils du Canada pour faire face à la menace de l'IE se compose d'outils défensifs et offensifs. Ce qu'elle a décrit comme les outils « défensifs » du Canada ont déjà été développés (p. ex., les initiatives pour contrer la désinformation, le Mécanisme de réponse rapide et le Plan pour protéger la démocratie canadienne) et sont révolutionnaires. M^{me} Charette a fait remarquer qu'il fallait poursuivre les travaux sur les outils offensifs du Canada, définis comme des mesures destinées à faire face à des cas précis d'IE, compte tenu de l'évolution du contexte et de la nature changeante des menaces liées à l'IE.